

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE – APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
en vue d'une activité de restauration ambulante de type foodtruck
uniquement dans le cadre du Bicentenaire de l'écluse les 30 et 31 août 2025.**

Occupation temporaire du domaine public

1 - Dénomination, adresse, numéro de téléphone :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
Centre culturel départemental - Abbaye de Saint-Riquier
Place de l'Eglise
80135 SAINT-RIQUIER
Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

2 – Fondement juridique

En application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le Département organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester, en vue de l'attribution d'un titre d'occupation à visée économique.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service.

3 – Objet, description de l'occupation

Le Département de la Somme organise au sein de l'enceinte départementale de la Direction du fleuve et des ports, située rue baillon (80 000 Amiens) le bicentenaire de l'écluse caroline, quartier Saint-Maurice à Amiens, les 30 et 31 août 2025. Le nombre de visiteurs attendus par jour est compris entre 300 et 800 personnes.

Dans le cadre de cet évènement, le Département de la Somme souhaite y installer une activité de restauration ambulante de type foodtruck ou équivalent, à destination des visiteurs.

Pour l'organisation de cet évènement, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour l'utilisation privative du domaine public en vue de l'exercice de l'activité de restauration ambulante, de type foodtruck ou équivalent pour laquelle **le nombre d'autorisations disponibles est limité à 1 opérateur sur le week-end.**

La présence du public est prévue le samedi 30 août de 14h00 à 22h00 et le dimanche 31 août de 11h à 18h.

4 - Caractéristiques de l'occupation

Le porteur de projet sera autorisé à occuper l'enceinte départementale de la Direction du fleuve et des ports. L'emplacement pour l'implantation éphémère des activités de restauration ambulante se situe rue baillon, 80 000 Amiens.

5 - Nature de l'occupation

Le titre d'occupation sera délivré sous forme d'arrêté d'occupation temporaire.

6 - Durée

La présence du public est prévue de le samedi 30 août de 14h00 à 22h00 et le dimanche 31 août de 11h à 18h.

L'occupation prendra effet du samedi 30 août 2025 à 9h00 (installation avant le début de l'évènement si besoin) au dimanche 31 août 2025 à 20h00 (temps de démontage compris).

7 – Redevance

Un titre d'occupation sera établi entre le Département de la Somme et le candidat retenu permettant d'autoriser l'occupation du bien.

Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2024, le montant de la redevance d'occupation s'élève à 20 euros par journée d'occupation.

Un titre de recettes sera établi la semaine suivant l'évènement.

8- Projets éligibles - Critères de sélection des projets :

Les projets seront examinés au regard des 4 critères définis ci-après, en vue d'obtenir une note finale sur 100 points. Les candidats seront retenus en fonction du classement final. Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement solidaire ou conjoint, en cas de groupement conjoint ; un mandataire sera désigné. Aucun candidat ne pourra participer à plusieurs groupements faisant acte de candidature à la présente consultation. La composition du groupement ne pourra en aucun cas être modifiée entre la date de remise du dossier et la signature de la convention, sauf si cette modification vise à ajouter un ou plusieurs membres au groupement.

Critères de sélection

- Critère 1 : capacité structurelle du candidat : références et expériences sur des activités similaires, compétences (formation ...), moyens humains et moyens matériels mis à disposition pour le fonctionnement de l'équipement, esthétique des installations (30 points),
- Critère 2 : qualité et diversité des produits proposés en cohérence avec l'évènement (30 points),
- Critère 3 : Mode de paiement (10 points),
- Critère 4 : Tarifs proposés (30 points).

9-Contenu du dossier de consultation

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, (<https://marchespublics596280.fr>)

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation,
- le périmètre à occuper (Annexe 1),
- la fiche de candidature (Annexe 2),

- la fiche de présentation de l'offre (Annexe 3),

10 - Déroulement de la procédure

Les candidatures et les offres seront examinées par les services du Département. Toute offre reçue hors délai ou portant sur une activité autre que celle-ci définie ci-dessus sera rejetée. En cas d'impossibilité pour le lauréat d'occuper le domaine public pour l'événement, le Département se réserve le droit de faire appel au candidat arrivé derrière lui dans l'ordre du classement, jusqu'à épuisement des candidatures. Le Département peut également décider de ne pas donner suite à la procédure. Dans ces cas, les candidats ne peuvent pas prétendre à une indemnisation ou un dédommagement.

11- Adresse et condition d'envoi des candidatures

11.1 Remise des offres sur support papier

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard Guyencourt
80000 AMIENS

aux heures d'ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h
Téléphone : 03 22 97 23 60 / 06 49 53 41 91

ou, s'ils sont envoyés par voie postale, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard Guyencourt
80000 AMIENS

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

11.2 - Remise des offres par voie électronique

Les candidats peuvent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, de même que déposer leur candidature par voie électronique (<https://marchespublics596280.fr>)

Les candidats ne peuvent utiliser qu'un seul mode de transmission de leur candidature, soit la voie électronique, soit la voie papier, sous peine du rejet de leur dossier.

Les candidats, qui transmettent leur candidature par voie électronique, ne supportent aucun frais autres que ceux liés à l'accès au réseau. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur Internet ayant une puissance de chiffrement de 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

12 - Date limite de réception des candidatures

23 juillet 2025 à 12h00

13- Langue de rédaction

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

14- Délai de validité des dossiers

35 jours à compter de leur réception

15- Renseignements

Renseignement techniques et administratifs auprès de la Direction de la Culture et des Patrimoines :

- Mme Hélène LE COANT, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et des Patrimoines – 06.49.53.41.91/ 03.22.97.23.60 ou h.lecoant@somme.fr
- Madame Maire LOGIE, Chargée de l'occupation et de la mise en valeur du domaine public – 0322719706 ou mlogie@somme.fr
-
-

15 – Date d'envoi de l'avis à la publication

1^{er} juillet 2025